

# SAINT HILAIRE LA CROIX



BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE 2018



Ivette : Vache Ferrandaise (Voir page 23)

Chers amis,

En 2014, nous nous engageons à préserver *la* richesse de Saint-Hilaire-la-Croix : le *bien vivre ensemble*, notamment en confortant l'action associative. La rénovation de la salle polyvalente est le point central de cet engagement. Le chantier est désormais engagé pour une durée prévisionnelle d'un an. C'est une opération lourde pour notre commune et pour les associations qui sont provisoirement privées de cet équipement. Néanmoins, ne rien faire, c'était prendre le risque de voir s'éteindre cette belle dynamique locale, qui nous fait du bien et qu'on nous envie.

Dans la lignée des précédentes, l'actuelle municipalité continue à soutenir fortement l'animation culturelle et festive par la mise à disposition de locaux et de matériel, et l'octroi d'aides en moyens financiers et humains. Parfois, elle initie comme elle a initié les Vendredis du Terroir, ou orchestre, comme chaque année, la journée des prestations qui regroupe joyeusement une quarantaine de nos habitants pour des travaux d'intérêt général.

L'an dernier, 47 manifestations municipales, associatives, ou à l'initiative de collectifs d'habitants, ont été recensées dans la commune : le *bien vivre ensemble* est

plus que jamais une réalité. Mais cette dynamique est fragile. Elle repose bien souvent sur un petit nombre de bénévoles. Aussi, je vous invite toutes et tous à y apporter votre pierre.

*Bien vivre ensemble*, c'est se comprendre et se faire confiance. C'est pour cela que nous avons mené des concertations en amont des principaux projets communaux, et que le Conseil Municipal des Jeunes vous invite à donner votre avis sur le nom des habitants. Vous serez prochainement appelés à vous prononcer sur le nom des rues de la commune.

*Bien vivre ensemble*, c'est aussi se respecter dans l'usage que l'on fait de notre environnement commun. C'est pour cela que la commune a procédé aux travaux de sécurisation routière à l'Arbre de la Ronce et poursuivra dans ce sens. C'est aussi pour cela que nous nous sommes engagés dans la transition écologique : limitation de l'éclairage public, arrêt des produits phytosanitaires, études sur les énergies renouvelables...

Les moyens toujours plus limités et les complexités administratives toujours croissantes rendent la tâche ardue. Mais Saint-Hilaire-la-Croix le vaut bien. Vous le valez bien.

*Sylvain Lelièvre*

# VIE COMMUNALE

## LES PRESTATIONS



La traditionnelle journée des « prestations » s'est déroulée le samedi 28 avril.

Malgré un temps exécrable, près de 40 personnes s'étaient déplacées, dont comme à l'accoutumée un fort contingent de Valmort, mais également des membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- dans le cadre du fleurissement, de nombreux pots, jardinières, compositions, suspensions ont été préparés et mis à l'abri sous le préau
- interventions dans les chemins de la commune (création de drainages etc)

- décapage à haute pression du monument aux morts
- nettoyage autour des conteneurs à verre (il convient une nouvelle fois de signaler que les abords des conteneurs à verre ne doivent pas être des réceptacles à déchets...)
- le grenier de la salle polyvalente a été vidé afin de laisser place libre pour les travaux
- tri et archivage
- à Chamalet : désherbage, taille de haies et plantations d'iris autour de la croix
- à l'Arbre de la Ronce : taille d'arbustes autour de la croix
- à Valmort : divers travaux (voir l'article de Christine Roche)

Un excellent repas, dont le plat principal (concocté par Dominique & Patrice Balestrino) était cette année constitué de délicieuses lasagnes au four, a réuni dans une grande convivialité les participants à midi.

A toutes et à tous, la municipalité adresse ses plus sincères remerciements !

Rendez-vous l'année prochaine à une date à définir.

*Jean-Claude Peyronny*



## CHAMALET : REPAS DES VOISINS

Cela faisait quelques années qu'il n'avait pas eu lieu et pourtant il était réclamé ; enfin le repas des voisins de Chamalet s'est tenu le samedi 16 juin. Il était tout d'abord prévu sur la placette, mais face à une météo capricieuse il a fallu trouver une solution de repli. Patrick a gentiment débarrassé sa grange afin que les quelques 60 personnes présentes puissent s'abriter. Chacun a participé au repas en apportant un petit quelque chose : une quiche, une tarte, une pizza, des fraises de son jardin, une salade composée... Et Thierry et Philippe se sont chargés de la cuisson de la viande au barbecue.

Un beau moment de convivialité que tout le monde a apprécié.

*Thomas Zukow-Régnier*



## FÊTE DE VILLAGE DE CÉBAZAT



Les Cébazatois ont cette fois laissé passer l'été pour se retrouver. Ils se sont délectés de bons petits plats préparés par l'auberge des Peytoux. Nouvelle formule mais toujours une belle journée passée ensemble ! Cette année, rien n'est encore déterminé mais il est bien prévu de se retrouver !

*Rénata Blot*

# VIE COMMUNALE

## VALMORT

### Une journée conviviale de prestations à Valmort...

Le ciel était gris, mais comme tous les ans l'enthousiasme et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Les prestations sont une tradition à Valmort à laquelle sont particulièrement attachés les habitants et certains sympathisants des communes environnantes qui répondent tous les ans présents. Pas moins de 14 participants motivés à valoriser le village autour de retrouvailles sympathiques.

De bon matin, nous nous sommes retrouvés, jeunes et moins jeunes dans la salle de « l'école » pour un petit déjeuner amical où nos anciens ont pris plaisir à évoquer les prestations d'antan, ces journées festives où ils partaient joyeusement en groupe réparer les chemins et tailler les haies.

Après ce moment de réconfort, il était temps de se mettre au travail car cette année encore, les idées ne manquaient pas et le programme était chargé, si chargé d'ailleurs que certains s'étaient mis à la tâche quelques jours auparavant. Gros challenge pour les femmes qui se sont lancées dans le vernissage du lambris de la sacristie (plafond et mur). Le week-end précédent, elles avaient nettoyé les bois.

Objectif plus qu'atteint, puisque dans leur élan, les meubles de la chapelle ont aussi été lasurés.

Cette année était la dernière phase, pour les hommes, du projet de rénovation/préservation des entraves, commencé les années précédentes, avec la pose d'une plaque de zinc sur les rives afin de protéger le bois des intempéries. La difficulté était surtout de plier la plaque. Opération réussie.

La porte et la fenêtre de la chapelle sont comme neuves. Notre peintre attitré y veille soigneusement tous les ans. En plus, cette année la barrière du puits est passée entre



ses mains expertes pendant plusieurs jours pour une rénovation complète. Très joli résultat.

N'oublions pas les petits travaux de désherbage, nettoyage des rails dans les chemins qui ont complété cette journée bien chargée.

Bravo à tous, habitants et amis de Valmort et merci pour cette journée sympathique.

### Et une belle fête de sainte Agathe ...

Dimanche 5 Août, le village s'est animé autour de la fête de sainte Agathe pour le bonheur de ses habitants. Au programme messe et verre de l'amitié accompagné d'un buffet de délicieuses pâtisseries maison proposé par les chasseurs de Gourlanges/Valmort.

C'est avec plaisir et sous un beau soleil que nous avons partagé ce moment privilégié qui a permis à certains de se revoir... et de discuter un peu.

*Christine Roche*

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Le jeudi 21 juin, avec l'arrivée de l'été la fête de la musique s'est déroulée une nouvelle fois sur la placette de Chamalet. Les habitants de St-Hilaire-la-Croix étaient conviés à partager leur talent musical.

A noter que pour cette deuxième édition, encore plus d'enfants ont participé. De plus la troupe « #théâtre » (« hashtag théâtre », pour les non-initiés) est passée nous présenter une saynète burlesque sur le thème de la musique. Et la chorale « Terpsichore » de Beauregard-Vendon, à laquelle participent plusieurs habitants de St-Hilaire, a proposé un extrait de son répertoire.

Une belle soirée de partage, d'amitié et de musique.

NB : il a souvent été dit que ce serait mieux de faire ça un vendredi. Malheureusement le « 21 juin » n'en fait qu'à sa tête et tombe quand il veut sans se soucier des gens qui



travaillent le lendemain.

Cependant, l'année prochaine il a décidé d'être gentil avec nous et il tombera effectivement un vendredi. Merci à lui.

*Thomas Zukow-Régnier*

# VIE COMMUNALE

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### QUEL NOM POUR LES HABITANTS DE SAINT-HILAIRE-LA-CROIX ?

Le CMJ a interpellé M. le Maire lors de la dernière cérémonie des vœux :

« Mais au fait, comment s'appellent les habitants de St Hilaire la Croix ? ». Il n'en fallait donc pas plus pour lancer un chantier fort sympathique et trouver un nom pour nos habitants.

Pour commencer, il faut savoir qu'il y a, rien qu'en France, 83 communes qui ont « Saint Hilaire » dans leur nom... et il y en a même au Canada et aux Etats-Unis ! La moitié des « Saint Hilaire » en France n'ont pas de nom pour leurs habitants.

Pour trouver un gentilé (un autre mot pour le nom des habitants d'une commune), il n'y a pas de règle précise : il peut être en lien avec l'histoire ou le nom de la commune, la langue etc.

Le CMJ a mené plusieurs réunions, dont une qui a permis d'échanger avec plusieurs personnes connaissant très bien la commune et son histoire. Nous remercions donc sincèrement ceux qui ont pu nous faire profiter de leurs connaissances et propositions : André Berthe, Huguette et Jean Brun (ainsi que Marie et Sarah), Muriel Combe, Alain Desnier, Bernard Favodon, Jean-Claude Habrial, Josette et "Mino" Leymarie, Paulette Richard, Nelly Roussignol.

Au final, 8 propositions ont été retenues, pour lesquelles nous vous inviterons à venir voter les dimanches matins 04 et 18 novembre 2018. Le vote par correspondance sera aussi possible, vous recevrez prochainement dans votre boîte aux lettres les informations et le matériel électoral.



*Laurence Maffre*

### FLEURISSEMENT

A chaque année, son nouveau challenge !

Sous l'impulsion du CMJ, l'année dernière voyait le coup d'envoi du fleurissement réalisé par nos soins (auparavant effectué par un prestataire), afin de réaliser des économies pour la commune tout en préservant notre cadre de vie.

Cette année encore, le CMJ a commencé par lancer un « appel aux plants » afin de collecter fleurs et plantations diverses qui seraient en surplus chez les habitants. Puis un joli groupe s'est constitué le jour des prestations (samedi 28 avril), afin de préparer jardinières et suspensions, mises à l'abri jusqu'après les Saints de Glace. Elles ont pu prendre place dehors le samedi 26 mai, en même temps qu'étaient

mises en terre les fleurs mises de côté à cet effet. Des moments bien sympathiques, partagés avec des habitants venus aider, que nous remercions chaleureusement ici.

Un peu plus de fleurs auraient été les bienvenues, mais le problème majeur aura été cette année les températures caniculaires et installées sur la durée. Les plantations ont globalement plutôt bien traversé cette période, mais arrosages réguliers indispensables. Il conviendra donc de mener une réflexion sur la future gestion du fleurissement : plantes/fleurs peu consommatrices d'eau, mise en place ou non de récupérateurs d'eau (qui peuvent en parallèle favoriser le développement de certains insectes indésirables), réduire ou déplacer les lieux de fleurissement ?

Dans tous les cas, ce sera là le challenge de l'année prochaine !



*Josette Leymarie et Laurence Maffre*

### GOÛTER RÉPUBLICAIN

Cette année encore, nous n'avons pas pu organiser le Goûter républicain le 14 juillet, en raison du manque de disponibilité, pendant les vacances, des Jeunes et Grands conseillers.

Pour autant, nous n'abandonnons pas l'idée de cet agréable moment de rencontre. Nous cherchons donc une autre date, pourquoi pas couplée à un autre événement municipal.

Vous nous connaissez, nous avons plein d'idées ! Mais nous devons encore y réfléchir et nous vous tiendrons bien sûr informés de la suite.

*Laurence Maffre*

## SALLE POLYVALENTE



Les travaux d'extension et mise aux normes de la salle polyvalente ont officiellement débuté le 29 juin dernier. Il aura fallu un peu plus de 3 ans entre les premières études et le premier coup de pelle. Pour la construction de la salle existante, ce délai avait été de 2 ans et demi. Depuis le 18 décembre 1982, la vieille salle a parfaitement joué son rôle, permettant notamment aux associations locales de s'exprimer dans de bonnes conditions.

Mais elle était devenue vieillotte, hors normes, souvent trop petite, et inadaptée aux usages actuels.

C'est pour cela que fin 2014, le conseil municipal a souhaité engager une étude sur son extension et sa mise aux normes. C'est l'architecte clermontois Philippe Bogacz qui a été retenu pour définir le projet en tenant compte des souhaits du conseil municipal et des associations, et suivre les travaux.

Le conseil municipal s'était fixé une enveloppe de 320 000 € HT pour les travaux. Celle-ci est respectée puisque le montant arrêté après ouverture des plis est de 318 644,02 € HT. A cela, il faut bien sûr ajouter les frais de maîtrise d'œuvre, les études préalables et les diverses prestations de contrôle. A l'issue des travaux, il faudra également engager la construction du local de rangement (sous la forme d'un chantier participatif) et équiper la nouvelle salle (audio-vidéo, mobilier, vaisselle, etc).

Cette opération pèse lourd sur les finances communales. Mais elle est indispensable. Si Saint-Hilaire-la-Croix n'est pas devenue une commune-dortoir comme certaines de ses voisines, c'est incontestablement grâce au dynamisme de ses associations (il y a eu, en 2017, 47 manifestations dans la commune). Ne pas leur donner les moyens de fonctionner serait irresponsable. En outre, la location de la salle polyvalente, dans son état actuel, procure 1% des recettes de la commune, ce qui n'est pas négligeable.

Le projet prévoit notamment de modifier l'accès à la salle. Celui-ci se fera depuis le parking Est (le grand) par une rampe stabilisée. Un sas sera construit au sud de la façade Est, permettant notamment d'installer une billetterie (au niveau de la sortie de secours actuelle). L'espace scénique prendra la place de la cuisine actuelle et des wc. Cette nouvelle disposition supprimera la gêne visuelle occasionnée par la charpente. De ce fait, en entrant par le futur sas, nous serons au fond de la salle, face au bar. Les wc et l'office prendront place dans une extension construite à la place du préau actuel situé à l'arrière de la salle. Celui-ci sera démonté et sa charpente réutilisée pour la construction du local de rangement côté nord. Cette nouvelle organisation permettra en outre une meilleure appropriation des abords de la salle, lesquels seront par ailleurs sécurisés par rapport à la route. Un accès « traiteur » sera maintenu par le parking Ouest (suppression d'une place de stationnement).

Pour cette opération, la commune a reçu l'aide financière de l'Etat (DETR et réserve parlementaire), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Puy-de-Dôme à hauteur d'environ 80%. Le reste sera financé par emprunt.

La réception des travaux est prévue pour juillet 2019.

Au cours des 4 derniers mandats, les gros travaux sur les principaux bâtiments de la commune auront donc été faits : prieuré, ancienne école, les toitures de l'église, école de Valmort, et la salle polyvalente. L'intérieur de l'église mériterait... même si les travaux de toiture ont permis de stopper sa dégradation. Nous laissons donc aux prochaines équipes municipales un patrimoine remis en état, bon pour le service.

*Sylvain Lelièvre*



# VIE COMMUNALE

## VOIRIE



Arbre de la Ronce



Cébazat

Pour l'année 2017, des travaux de voirie ont été effectués à Valmort (chemin du barrage), à Cébazat (chemin venant de la Croix Lotée) et au carrefour de l'Arbre de la Ronce pour sécuriser l'accès au hameau.

Quelques travaux nécessaires ont également été réalisés pour réparer et/ou améliorer les différentes chaussées de la commune. Armand Bellier et Stéphane Cretin ont tous deux suivi une formation sur la sécurisation des chantiers, Armand sur le taillage et la réfection de voirie.

*Mathieu Favodon*

## VOITURES ANCIENNES

A cadre d'exception... voitures d'exception ! Par 2 fois, des voitures anciennes se sont invitées le temps d'une pause à St Hilaire : le 06 mai, l'Automobile Club de Vichy



(ACV) à l'occasion d'une boucle ralliant Vichy et Bellenaves, et le 1er juillet, le comité des fêtes des Ancizes lors du rallye Découverte des Combrailles.

## RANDONNÉE : Valmort

Départ de l'église, prendre direction Fenérol, suivre la route sur 250 mètres environ, suivre à droite le petit chemin herbeux qui va rejoindre l'étang des Teignières, à l'encontre d'un autre chemin partir sur votre gauche, puis à la route partir à droite, au premier chemin tourner à droite, le suivre jusqu'au croisement. Aller sur la gauche, arrivés sur la route prendre le 1er chemin à droite, continuer tout droit - ne pas partir par la droite et descendre dans le petit bois. Prendre la passerelle et aller jusqu'à la barrière au-dessous du barrage. Passer la barrière et monter le long de la haie jusqu'à la digue. (Ne pas passer sur la digue) Partir sur la gauche et suivre le long du barrage, (oublier le chemin goudronné à gauche) prendre le chemin à droite. Continuer le long du barrage jusqu'à l'encontre d'un chemin qui va partir sur votre gauche, le prendre et le suivre jusqu'à Valmort. Aller voir la petite Chapelle Ste Agathe qui se trouve au milieu du village. Revenir sur vos pas direction barrage de la Sep, prendre le premier chemin à droite après la sortie de Valmort, passer devant la cabane des chasseurs, le suivre toujours tout droit, ne pas prendre à gauche le chemin goudronné qui descend au barrage, descendre par le petit sentier jusqu'à la route. A Moulin Josse suivre la route par la gauche, passer le petit pont, prendre direction St Hilaire, continuer sur la route pendant 800 mètres, à gauche prendre le petit chemin herbeux qui passe devant une habitation, suivre sur la droite, au croisement d'un autre chemin monter sur la gauche suivre le chemin jusqu'à la route, la traverser continuer le chemin puis descendre sur la droite et parcourir ce même chemin jusqu'à Saint Hilaire (circuit de 11 kms env).

*Josette Leymarie*

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Bernard Chaput vient d'être nommé conciliateur de justice pour les communes des cantons de Saint Georges de Mons et de Saint Ours les Roches.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, chargé de faciliter l'émergence d'une solution négociée satisfaisante pour chacune des parties en conflit. Il prête serment devant le premier président de la cour d'appel. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret.

La procédure de conciliation est simple, amiable et gratuite. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable.

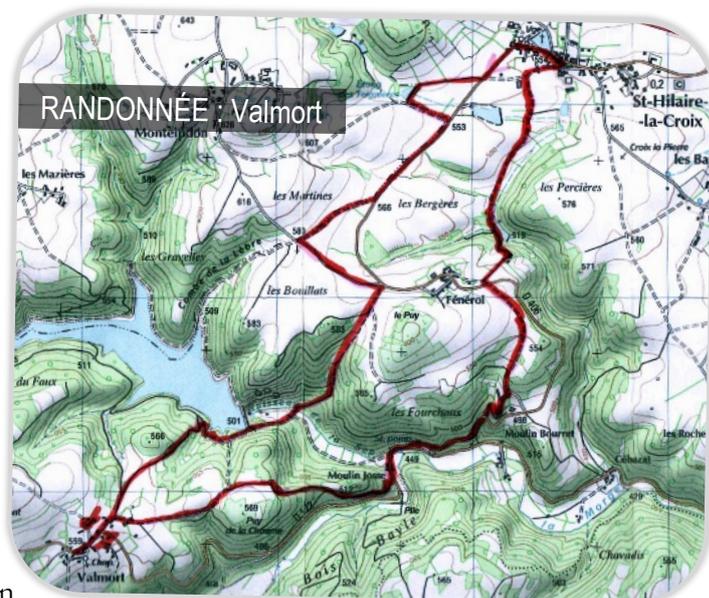
Les permanences du conciliateur auront lieu sur rendez-vous dans les mairies suivantes :

- Pontgibaud, le 2<sup>o</sup> jeudi du mois de 9h30 à 12h
- St Georges de Mons, le 3<sup>o</sup> jeudi du mois de 9h30 à 12h
- Combronde, le 4<sup>o</sup> jeudi du mois de de 9h30 à 12h

Pour prendre rendez-vous ou échanger des informations : Tél. : 07 61 23 18 21

Courriel : [bernard.chaput@conciliateurdejustice.fr](mailto:bernard.chaput@conciliateurdejustice.fr)

Pour plus de renseignements : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)



# VIE COMMUNALE

## JOURNÉE DES ÉCOLES : ART CULTURE ET PATRIMOINE



En avril 2017, 150 élèves issus des écoles primaires de la circonscription Riom-Combrailles se sont retrouvés à Saint-Hilaire-la-Croix pour une journée de découverte de l'Art, de la Culture et du Patrimoine. Lors de cette journée, ils ont pu en apprendre un peu plus sur le patrimoine communal, grâce à des visites commentées par Jean-Claude Habrial et Renée Couppat (guide de pays), découvrir les instruments de musique anciens, assister à un concert lyrique, ou encore observer la fabrication artisanale de savons et poteries.

Enfin chaque classe a présenté à tous sa propre production artistique.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour une nouvelle journée, peut-être en 2020.

*Sandrine Verbeke et Guillaume Merle*

## L'EAU A SAINT HILAIRE LA CROIX

L'eau coulant au robinet, quoi de plus normal et habituel, une eau d'excellente qualité et somme toute peu chère.

Boire, faire la cuisine, le ménage, faire fonctionner une machine à laver le linge ou la vaisselle, disposer de toilettes, d'une salle de bain, arroser le jardin, les plantes, pour les agriculteurs abreuver les animaux etc etc.

Rien de tout cela n'était aisé à Saint Hilaire avant l'adduction d'eau ; celle ci a été réalisée à partir de 1954 dans le bourg et ultérieurement dans les villages sous les municipalités de Mrs Pinet, Defosse et Desnier.

Que de changements ; quelles améliorations des conditions de vie !!

Revenons à cette vie d'avant que certains d'entre nous ont bien connue... Aller chercher l'eau au puits, certains privés, d'autres communaux, d'aucuns avec une eau excellente, constante en débit et qualité, d'autres avec une ressource très inconstante et sujette aux intempéries.

Les toilettes dans le jardin, la lessive (*bugeade*) quelques fois par an, à domicile ou au lavoir et ce par tous les temps, un lavage corporel sommaire mais qui pouvait être efficace avec force gant et savon.

Abreuver les animaux en hiver comme en été, une vraie gageure.

Ne parlons pas de l'extinction des incendies de maisons ou granges !!

Les travaux d'adduction d'eau ont constitué un investissement colossal aux conséquences extrêmement positives.

C'est le syndicat Sioule et Morge qui a financé et supervisé les travaux. Celui-ci est propriétaire des sources, Peschadoires, Louchadière dans la chaîne des Puys et d'un captage dans le bassin alluvial de la rivière Allier. Il possède les usines de pompage, traitement et bien évidemment tous les réseaux de canalisations qui conduisent l'eau à votre robinet (plus de 1700 kilomètres) sans oublier les nombreux châteaux d'eau.

La société publique locale Semerap assure la gestion, l'entretien de la ressource et la facturation ; il faut contacter Semerap en cas d'absence d'eau, de fuite ou autres anomalies.

Parc Européen d'Entreprises Rue Richard Wagner BP60030 63201 Riom cedex - Tél. : 04 73 15 38 38

Courriel : [contact@semerap.fr](mailto:contact@semerap.fr) - site web : [www.semerap.fr](http://www.semerap.fr)

Voilà pourquoi figurent sur votre facture d'eau :

- une ligne collectivité aussi bien en abonnement qu'en consommation

- et une ligne Semerap

L'eau est une ressource précieuse : ne la gaspillons pas !

*Jean-Claude Peyronny*

## ZERO PHYTO

Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur le « zéro phyto » oblige les collectivités à désherber autrement qu'avec des produits chimiques.

Seuls l'entretien des cimetières et terrains de sports, ainsi que la lutte contre la pyrale du buis, n'entrent pas dans les dispositions de la loi Labbé. En 2020, le « zéro phyto » total devra être appliqué.

A partir du 1er janvier 2022, les produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdits à la vente.

Cette loi nous oblige à une modification de nos habitudes et pour les plus anciens donne l'impression d'un retour en arrière.

Voir de l'herbe dans les caniveaux, sur les trottoirs, nous n'y sommes plus habitués, désherber manuellement nous paraît fastidieux, il nous faut pourtant changer nos habitudes.

Des astuces permettent de vivre sans herbicide : semer des fleurs, des couvre-sols le long des murs, pailler avec du broyage, de la paille ou de la bêche.

Le « zéro phyto », qui est un progrès pour la santé de tous, va donner aux communes une charge de travail supplémentaire alors même que les dotations de l'Etat fondent comme neige au soleil.

*Loïc Boulais*

# VIE COMMUNALE

## INFORMATIONS MAIRIE

### Recensement Citoyen Militaire

Bientôt 16 ans : Recensez-vous en Mairie !

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat ou permis de conduire par exemple).

- Les jeunes français de naissance (filles et garçons) doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.
- Les jeunes devenus français (filles et garçons) entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Venir muni des documents suivants : Pièce d'identité (carte nationale d'identité passeport ou tout autre justificatif de nationalité française) et Livret de Famille.

### Liste Electorale

Prochaines élections en 2019 : Élection Européenne.

Les jeunes de 18 ans doivent venir s'inscrire en mairie avant le 31 décembre 2018.

Les nouveaux habitants (de plus de 3 mois) doivent également venir s'inscrire avant le 31 décembre 2018.

Venir muni des documents suivants : Pièce d'identité (carte nationale, passeport) et justificatif de domicile (- de 3 mois).

### Concessions du cimetière

#### Pleine terre (emplacements simples)

- Concession de 15 ans : 125 €
- Concession de 30 ans : 250 €
- Concession de 50 ans : 350 €

### Secrétariat de Mairie

Laure vous accueille  
aux horaires d'ouverture suivants :

**les mardis de ..... 15h30 à 18h00**  
**les vendredis de ... 16h00 à 19h00**

Accueil téléphonique  
les lundis, mardis et vendredis  
Tél. : 04 73 97 43 86

Courriel : [sainthilairelacroix@gmail.com](mailto:sainthilairelacroix@gmail.com)

Site internet : [www.ville-sthilaire-la-croix.com](http://www.ville-sthilaire-la-croix.com)

**Le maire Sylvain Lelièvre,**  
vous accueille sur rendez-vous au :  
Tél. : 06 75 70 72 95  
Courriel : [sylvainlelievre@orange.fr](mailto:sylvainlelievre@orange.fr)

### Personnel municipal

Stéphane Cretin n'est plus stagiaire depuis le 1er juillet 2018, il devient donc titulaire de la fonction publique.

#### Columbarium (case ou cavurne)

- 15 ans, case ou cavurne : 150 €
  - 30 ans, case ou cavurne : 300 €
- Plus plaque commémorative Jardin du souvenir

## ÉTAT CIVIL\*

### Naissances

- Mélina Schosseler : 22-08-2017 à Clermont-Fd (Fénérol)
- Malone Fournier : 27-11-2017 à Clermont-Fd (Le Bourg)
- Théodore Bourgeois : 18-03-2018 à Clermont-Fd (L'Arbre de la Ronce)
- Théo Sauvestre : 21-04-2018 à Beaumont (Le Bourg)
- Raphaël Koch : 26-04-2018 à Beaumont (Route des Bajaris)
- Anaëlle Leblanc : 04-05-2018 à Clermont-Fd (Les Bajaris)
- Alain Gourgeonnet le 24-09-2017 à Riom, né à Riom en 1937
- Yvonne Chamalet (née Laplace) le 25-09-2017 à Aigueperse, née au Mayet de Montagne en 1937
- Marc Blot le 22-11-2017 à Riom, né à Saint Hilaire la Croix en 1927
- Raymonde Ray le 2-01-2018 à Thiers, née à Saint Hilaire la Croix en 1928

### Mariages

- Evelyne Deligeard et Christian Tixier : le 29-07-2017
- Nelly Maston et Anthony Cussatlegras : le 23-09-2017

### Décès

- Marie-Joséphine Desnier (née Mosnier) le 5-01-2017 à Saint Hilaire la Croix, née à Saint Hilaire la Croix en 1928
- Simonne Lanord le 23-07-2017 à Andrézieux (Loire), née à Saint Hilaire la Croix en 1924
- René Delahaut le 31-08-2017 à Riom, né à Paris en 1921
- Raymond Peyronnet le 23-09-2017 à Chantat la Mouteyre, né à Saint Hilaire la Croix en 1932
- Hélène Lecoq le 26-01-2018 à Clermont-Ferrand, née à Saint Hilaire la Croix en 1925
- Aléxis Favodon le 30-01-2018 à Riom, né à Saint Hilaire la Croix en 1925
- Roger Mordefroid le 5-02-2018 à Cébazat, né à Saint Hilaire la Croix en 1926
- Marie Ray (née Rouchonnat) le 01-03-2018 à Saint Hilaire la Croix, née à Saint Pardoux en 1927
- René Housseau le 07-04-2018 à Clermont-Ferrand, né à Saint Eloy les Mines en 1937

\* au 04 mai 2018

# VIE COMMUNALE

## COLLECTES ET DÉCHÈTERIES DU SBA

Les jours de collecte sur la commune sont en 2018 les suivants :

Les bacs **VERT** : le lundi

Les bacs **JAUNE** : le jeudi, 1 semaine sur 2

Les collectes ont lieu entre 04h30 et 22h15.

**Collecte du verre** : Trois points d'apport volontaire situés : un à côté des ateliers communaux, un à proximité de la salle polyvalente et un à l'Arbre de Ronce sur le parking à l'intersection des routes.  
Aucun déchet ne doit être laissé à proximité des points d'apport.

SITES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES ÉTÉ lors du changement d'heure	HORAIRES HIVER lors du changement d'heure
AIGUEPERSE RN9 lieu-dit Les Granges	Du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	8h30-12h30 / 13h30-17h
RIOM Avenue Hector Berlioz - D211 - Chemin de Maupertuis - Lieu-dit le Polbiat	Du lundi au vendredi inclus Le samedi	8h00-12h30 / 13h30-19h 8h00-19h00	8h00-12h30 / 13h30-18h 8h00-18h00
SAINT ANGEL Route de la Vareille	mardi - samedi vendredi (uniquement l'été)	8h30-12h30 / 13h30-18h30 8h30-12h30 / 13h30-18h30	8h30-12h30 / 13h30-17h

**Attention !** Nous vous rappelons que les déchèteries sont fermées les jours fériés. Informations sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

## TEOMI Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Celle-ci est mise en place cette année avec 2017 comme année de référence en nombre de levées.

Le 23 juin dernier, le Comité syndical du SBA a voté pour 2018 un taux de TEOM fixe à 11,75 % soit une baisse de 27 % par rapport au taux précédent.

Auquel il convient bien évidemment de rajouter la part incitative vous incombant, soit le nombre de levées comptabilisé l'an dernier multiplié par le prix de la levée.

Vous pouvez à tout moment consulter le nombre de vos levées en vous connectant au site internet suivant :

[www.sba63.fr/nos-actualites/un-portail-pour-suivre-votre-consommation](http://www.sba63.fr/nos-actualites/un-portail-pour-suivre-votre-consommation)

Que paye la TEOMI?

La collecte, le transport et le traitement des déchets, gérés par le VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés).



Jean-Claude Peyronny

## LA RESSOURCERIE

L'association "Ressourcerie en Combrailles" propose aux habitants du territoire un service de collecte à domicile des objets devenus inutiles ou encombrant les habitations et pouvant faire l'objet d'un réemploi. Des apports volontaires sont également possibles aux heures d'ouverture des boutiques.

Vous retrouvez également tous ces articles en vente dans les boutiques du réemploi situées à :

"La Remise" de Saint-Maurice-Près-Pionsat

Vendredi de 14h00 à 18h30 - samedi de 10h00 à 18h30

"La Remise" des Ancizes-Comps

Mercredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h30

Vendredi de 14h00 à 18h30

Renseignements : 04 73 52 03 53

Collecte à domicile : 07 83 52 29 35

## LE RELAIS



Installé à côté des ateliers municipaux, vous avez la possibilité de déposer dans le conteneur "Le Relais" :

- des vêtements mêmes usagés (mais propres et secs)

- du linge de maison

- des chaussures (utilisables et attachées par paires)

Ces produits doivent être emballés dans des sacs bien fermés de 50 litres maximum.

# CONSEIL MUNICIPAL

## RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 juin 2017

### Désignation des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales

Le Maire rappelle qu'auront lieu le 24 septembre 2017 les élections sénatoriales. Lors de ces élections voteront les délégués (titulaire et suppléants) de chaque commune désignés par le Conseil Municipal. Ces élections devront avoir lieu impérativement le 30 juin 2017 et portent donc la commune de Saint-Hilaire-la-Croix à désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants. Le délégué et les suppléants sont élus séparément au scrutin majoritaire à 2 tours par les conseillers municipaux. Pour les communes de moins de 1 000 habitants le dépôt d'une déclaration de candidature n'est pas prévu. Les candidats peuvent toutefois faire connaître aux membres du conseil municipal leur souhait d'être désignés délégué ou suppléant. Ils peuvent se présenter isolément, sur une liste complète (comportant autant de noms qu'il y a de délégués/suppléants à élire) ou sur une liste même incomplète. La candidature se fera de façon distincte (soit délégué titulaire soit délégué suppléant). Ces listes sont à déposer auprès du Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin. Le bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend :

- le Maire ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du C.G.C.T, président,
- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.
- le secrétaire de séance qui ne prend pas part aux délibérations du bureau électoral

Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Lors du vote, l'ajout ou la suppression de noms sur les bulletins sont autorisés. Aucune disposition n'impose que les candidats aux fonctions de délégué ou de suppléant soient présents au moment de leur élection (artR145 du code électoral).

Mr Sylvain LELIEVRE est désigné délégué titulaire aux élections sénatoriales avec 9 voix Pour, 1 bulletin blanc et 0 bulletin nul. Les résultats, après vote à scrutin secret, pour les délégués suppléants sont :

1 – M. Thomas ZUKOW-REGNIER est désigné délégué suppléant avec 10 voix

2 – M. Jean-Claude PEYRONNY est désigné délégué suppléant avec 9 voix

3 - Me Christine ROCHE est désignée déléguée suppléante avec 9 voix

### Modification statutaire N°1 de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge – Bloc Compétence Petite enfance / Enfance / Jeunesse

Les statuts de « Combrailles, Sioule et Morge » précisent au titre du bloc de compétence facultatif "Petite enfance / Enfance / Jeunesse" article 1.2.2, 9ème alinéa que la communauté de communes exerce les compétences suivantes : "Participation à la prise en charge des entrées des piscines pour les écoles primaires". L'article 1.5.2 des statuts précise que cette compétence facultative est exercée par la communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou si l'organe délibérant le décide dans un délai de deux ans, à compter du 01 janvier 2017, fait l'objet d'une restitution aux communes. Compte-tenu des nouvelles modalités d'aide à l'apprentissage de la natation qui ont été définies par le conseil communautaire en date du 07 juin 2017, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire. Pour assurer la sécurité juridique de ces décisions, il est proposé de modifier de l'alinéa 9 de l'article 1.2.2 comme suit "Aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire : prise en charge des frais d'accès aux piscines (compris mise à disposition de maître-nageur) et coûts de transport pour les écoles du territoire".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet de modification statutaire, précise que la compétence « aide à l'apprentissage de la natation » telle que rédigée à l'article 1.2.2 est une compétence exercée sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes à compter du 04 septembre 2017, précise que les autres compétences facultatives continuent de s'exercer dans les conditions de l'article 1.5.2 des statuts.

### Proposition du devis N°I-170067 pour la gestion des eaux de ruissellement au lieu-dit Chamalet

Le Maire soumet le devis n° I-170067 des Établissements IRRMANN-PAPON pour réaliser des travaux d'aménagement pour

la gestion des eaux de ruissellement au lieu-dit de Chamalet. Le devis s'élève à 1 472,35 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis mentionné et ces travaux d'aménagement et charge le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces travaux.

### Proposition de la facture pour la numérisation du PLU

Le Maire rappelle le devis n°IM05582-01 en date du 28 août 2012 signé par le représentant du précédent mandat pour les Établissements Imagis pour la réalisation de la numérisation du PLU. Le devis s'élevait à 1 315,60 € TTC. Le Maire soumet la facture n°F-IG-161717 dont le montant est de 1 320,00 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la facture présentée.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 08 septembre 2017

### Désignation de délégués pour siéger au secteur intercommunal d'énergie de Manzat – SIEG

Le Maire donne lecture du courrier en date du 18 août 2017 du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, demandant de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au secteur intercommunal d'énergie de Manzat, suite aux modifications de statuts. Le Maire demande à l'assistance de bien vouloir procéder à cette désignation suite à la présentation des candidats suivants : M. PEYRONNY Jean-Claude et Me LEYMARIE Josette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. PEYRONNY Jean-Claude comme représentant titulaire et Me LEYMARIE Josette représentante suppléante.

### Autorisation d'acquisition de parcelles

Le Maire rappelle la délibération en date du 4 septembre 2015 ainsi que la promesse de vente avec la SAFER (reçue en mairie le 2 octobre 2015) par lesquelles le conseil municipal s'était positionné sur le projet d'achat de parcelles de bois sur la commune. Par courrier en date du 18 juillet 2017, Maître Jean-Michel Girard, Notaire à Combronde demande au conseil municipal l'autorisation pour la poursuite d'acquisition des parcelles

suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
ZM	8	Le Sechet	00ha26a00ca
ZM	205	La Buissonade	00ha35a12ca
ZN	154	La Coure	00ha36a80ca
ZN	293	A la Moi	00ha16a90ca
ZN	296	A la Moi	00ha33a75ca
ZN	297	A la Moi	00ha08a04ca
		Total Surface	01ha56a61ca

Le prix de l'ensemble des parcelles est fixé à 1 350 € ainsi qu'une commission de « charges accessoires » dues à la SAFER s'élevant à 162 € soit un total de 1 512 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### Renouvellement de la convention au pôle Santé avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme

Le Maire rappelle que l'adhésion de la commune au pôle Santé au travail, mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme, arrive à échéance au 31 décembre 2017. Le renouvellement de cette adhésion aura une durée de 3 ans maximum (soit jusqu'au 31 décembre 2020). En se référant à :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4

- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

- le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

- les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et

préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi

- la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2016-48 en date du 29 novembre 2016 instaurant une nouvelle tarification pour le pôle Santé au travail

- la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2017-20 en date du 28 juin 2017 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion au pôle Santé au travail à intervenir entre le centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2018/2020

- la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le Maire rappelle que les collectivités territoriales doivent obligatoirement veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions, que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un centre de gestion, tel que le pôle Santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adhère à compter du 1er janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (option 1), autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le centre de gestion du Puy-de-Dôme, inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au pôle Santé au travail.

#### Adhésion au service commun intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire rappelle la loi ALLUR : à partir du 1er janvier 2018, les services de la DDT n'instruiront plus les autorisations du droit des sols, revenant ainsi à la charge des communes. L'article R423-15 du code de l'urbanisme précise que l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de

collectivités ; par ailleurs, l'article L5211-4-2 du CGCT précise qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Compte-tenu de la fin de l'assistance des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la conférence des maires, réunie le 10 juillet 2017 puis le 04 septembre 2017, a souhaité proposer une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme en mettant en place un service commun. Le service commun d'instruction réalisera les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence du maire. Une convention de service commun précisera le champs d'application, les missions respectives de la commune, et les modalités d'organisation matérielles et financières.

Au titre des modalités financières de participation de la commune aux coûts de fonctionnement du service commun, au stade d'avant-projet, la conférence des maires propose une facturation un financement reposant sur un forfait annuel de 0,40 € / habitant ; ce forfait correspondrait à un service de conseil aux communes pour les questions liées à l'urbanisme (évolution des documents d'urbanisme, interprétation des documents d'urbanisme,...). Ce forfait annuel serait obligatoire pour les communes qui font instruire leurs actes par le service commun, il est facultatif pour les communes qui n'ont pas d'actes à instruire par le service commun, et correspond pour ce cas uniquement au service de conseil. Un prix à l'acte : en plus du forfait annuel, la Commune participe aux frais du service commun en fonction du nombre d'actes instruits. Afin de tenir compte du temps et de la complexité des actes à instruire, il est proposé de pondérer le prix de chaque acte en fonction d'un coefficient de pondération défini comme suit :

- Permis de construire: 1

- PC modificatif: 0,7

- Déclaration préalable : 0,7

- Permis de démolir : 0,8
- Permis d'aménager : 1,2
- Renseignement d'urbanisme : 0,2
- Certificat d'urbanisme : 0,4
- Autorisation de travaux : 0,7

Le service devra être opérationnel au 01 janvier 2018. Afin de pouvoir engager la phase préparatoire, il est désormais nécessaire que les communes se positionnent officiellement.

Il est proposé au conseil municipal de décider d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par la communauté de communes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge.

#### Participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL) auprès du Conseil départemental

Le Maire rappelle qu'afin de venir en aide aux familles en difficultés, le FSL permet d'accompagner ces personnes pour accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. En 2016 la participation de la commune Saint Hilaire la Croix était basée sur l'effectif de la population ainsi que sur un barème de contributions volontaires des communes. Le conseil municipal avait opté pour une aide financière de 0,20 € par habitant x 319 hab soit 63,80 €.

Le Maire donne lecture du courrier du conseil départemental en date du 24 juillet 2017 par lequel ce dernier sollicite une participation financière aux communes pour le FSL. Le Maire propose une participation annuelle au titre de l'exercice 2017 qui s'élève à 0,20 € x 329 habitants (chiffre INSEE au 1er janvier 2017) soit 65,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de participer au soutien du FSL au titre de l'année 2017 pour un montant de 65,80 €, autorise le Maire à signer l'agrément concernant cette participation. L'ensemble du conseil municipal regrette une fois de plus le désengagement de l'État sur ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 octobre 2017

#### Révision du taux de la Taxe d'Aménagement

Le Maire rappelle la délibération en date du 7 novembre 2014, où le conseil municipal avait délibéré pour une Taxe d'Aménagement à 3%. Cette taxe doit être ré-étudiée tous les 3 ans, le Maire propose de conserver la taxe communale au taux de

3%. La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de conserver la Taxe d'Aménagement communale au taux de 3%.

#### Renouvellement de la convention « Contrôle des poteaux incendie » - SEMERAP

Le Maire rappelle que la convention passée avec la SEMERAP (Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Eau, l'environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public) pour le contrôle des poteaux incendie arrive à terme au 31 décembre 2017 et soumet au conseil municipal le projet de cette nouvelle convention. Le Maire donne lecture de ladite convention et propose son renouvellement pour une durée de 5 ans (à partir du 1er janvier 2018). Le Maire rappelle les nouvelles dispositions du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDEDCI) permettant aux collectivités d'effectuer le contrôle technique des poteaux incendie au minimum tous les 2 ans ou annuellement (comme évoqué au précédent conseil municipal) pris en compte dans ce projet de convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les termes de la convention, donne pouvoir au Maire pour signature du dossier en question, choisit une fréquence de 2 ans pour le contrôle des poteaux incendie.

#### Remboursement des frais de formation CACES d'un agent technique

Le Maire précise que l'agent technique en charge de l'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux, a suivi une formation "CACES - conduite d'engins agricoles (tracteur)" pour la mise en conformité de son statut. Cet agent intervient sur 2 communes pour ces mêmes travaux, aussi une demande de participation à cet apprentissage a été formulée auprès des élus de la commune de Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de prise en charge par la commune de Champs pour 175 €.

#### Remboursement des frais d'entretien des ouvrages d'assainissement

Le Maire expose : La gestion des équipements d'assainissement de la commune fait l'objet d'un budget annexe. Hors les employés communaux, dont la rémunération est entièrement prise en charge par le budget principal, interviennent

régulièrement pour l'entretien des équipements d'assainissement. Il serait donc cohérent que le temps passé par les agents à l'entretien des équipements d'assainissement soit comptabilisé et fasse l'objet d'un transfert comptable entre le budget annexe « assainissement » et le budget principal. Compte-tenu du temps passé à cet entretien, un forfait de 1 000,00 € semble raisonnable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de transférer annuellement cette somme du budget annexe « assainissement » au budget principal de la commune.

#### Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : autorisation à signer la convention de service commun et modalités de financement 2017

Le Maire rappelle : Par délibération en date du 14 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un service commun en vertu de l'article L5211-4-2 du CGCT. Le conseil municipal a décidé par délibération en date du 8 septembre 2017, d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge. Les effets de ce service commun sont réglés par convention.

Rappelons que dix-sept communes ont délibéré pour adhérer à ce service commun : Yssac la Tourette, Vitrac, Teilhede, St Rémy de Blot, St Pardoux, St Myon, St Hilaire la Croix, St Georges de Mons, St Angel, Manzat, Loubeyrat, Les Ancizes Comps, Gimeaux, Combronde, Chateauneuf les Bains, Charbonnières les Vieilles, Blot l'Eglise.

La convention de service commun précise le champ d'application, les obligations respectives des parties, les modalités financières (forfait, prix à l'acte et pondération), la durée et les modalités de résiliation.

Par ailleurs, la conférence des maires, réunie le 23 octobre 2017, a proposé que les dépenses de préfinancement du service pour l'exercice 2017 soient réparties entre les communes adhérentes au service commun ADS, au prorata de la population. Les communes pourront régler cette somme sur un ou plusieurs exercices, dès 2017 pour les communes qui le souhaitent. Le montant par commune serait arrêté sur la base des dépenses prévisionnelles au titre de 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de service commun avec la communauté de

communes et à procéder au mandatement de la participation de la commune au préfinancement du service, au titre de l'exercice 2017 (410,89 €).

#### Taxe Habitation – Modification de l'abattement général à la base antérieurement institué

Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1411 II.2. du Code Général des Impôts, permettant au conseil municipal d'instituer, de modifier ou de supprimer l'abattement général à la base de la valeur locative moyenne des habitations de la commune. Le Maire expose que la Commune de St Hilaire la Croix est l'une des dernières à pratiquer l'abattement de 8% sur les bases d'imposition des habitations principales. Il précise que cet abattement, compte tenu du taux d'imposition, équivaut à un manque à gagner d'environ 2 000 € sur le budget communal et que sa suppression équivaldrait à une augmentation moyenne de 19 € du montant de la taxe d'habitation payée par les contribuables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le taux de l'abattement général à la base à 8% et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### Présentation du devis pour l'extension du réseau Assainissement au lieu-dit Le Bournet

Le Maire soumet au conseil municipal le devis n°DV17-01463 s'élevant à 8 764,69 € HT soit 10 517,63 € TTC, concernant une extension du réseau d'assainissement (terrassement – canalisations et accessoires) au lieu-dit « Le Bournet ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette extension et le devis présenté.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 novembre 2017

#### Subvention de participation à l'Arbre de Noël

L'association du Foyer Rural du Lac Roy organise comme chaque année un spectacle à destination des enfants de la commune, présenté lors de la soirée dite de « l'Arbre de Noël », qui aura lieu cette année le samedi 16 décembre 2017 à 18h. Le Maire propose qu'une subvention communale de 250 € soit accordée à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la subvention proposée et charge le Maire de prendre toute disposition pour la mise en œuvre de la présente décision.

#### Participation aux frais de chauffage « Cercle de Yoga » Saison 2017-2018

Le Maire présente au conseil municipal le chèque de 200 € de la part de l'association « Cercle de yoga » pour participer aux frais de chauffage de la salle Marcel Rougier pour la saison 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce montant et précise que cette somme sera inscrite à l'article 758 du budget communal.

#### Indemnité de conseil au trésorier municipal

Le Maire interpelle les membres du conseil municipal, afin se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier municipal, Monsieur Gérald Gras.

Cette indemnité représente un pourcentage de la totalité des dépenses de la commune et s'élève à 264,13 € pour l'année 2017. Le Maire soumet au vote le versement de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement de ces indemnités.

#### Attribution d'une subvention au RPI de Saint-Pardoux / Pouzol / Blot l'Eglise

Le Maire donne lecture du courrier du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint Pardoux / Pouzol / Blot l'Eglise, en date du 13 novembre 2017. Dans le cadre de son projet pédagogique, le RPI organise une classe de découverte à Bec-de-Jeu en Lozère avec tous les enfants de fin de cycle 2 et de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). 4 élèves de la commune sont concernés par ce séjour. Une participation financière de 80 € par élève est sollicitée. Le Maire propose l'attribution d'une subvention de 320 € (4 élèves x 80 €) pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde au RPI la subvention proposée, charge le Maire à verser la somme à la coopérative scolaire de Blot l'Eglise OCCE06 et prendre toute disposition pour la mise en œuvre de la présente décision.

#### Révision des statuts du "Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles"

Le Maire explique que le comité syndical du SMAD des Combrailles réuni le 25 octobre 2017 a approuvé à l'unanimité le projet de statuts du syndicat. Il est précisé qu'en l'absence de procédure spécifique inscrite dans les statuts du syndicat, le Code Général des Collectivités Territoriales s'applique, et notamment l'article L 5721-2-1. Aussi, la procédure d'adoption des nouveaux

statuts du SMAD des Combrailles nécessite que chaque collectivité et établissement public membre du syndicat se prononce sur le projet par délibération dans un délai de 3 mois à compter de la date de la délibération du comité syndical (soit le 25 janvier 2018). Le Maire explique que la modification statutaire vise à adopter le fonctionnement du syndicat au nouveau contexte réglementaire et territorial avec en particulier la fusion des communautés de communes et la modification des cantons. Le SMAD des Combrailles reste un syndicat à la carte composé des 102 communes des Combrailles, des 3 communautés de communes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il dispose de compétences obligatoires et de compétences à la carte. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de ces nouveaux statuts et autorise le Maire à notifier cette décision au Président du SMAD des Combrailles.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 décembre 2017

#### Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » : modification statutaire N°2

Le Maire présente le projet de modification statutaire n°2 adopté par le conseil communautaire du 09 novembre 2017. La modification statutaire a pour objet :

- . de mettre à jour les groupes de compétences que doivent exercer les communautés de communes pour être éligibles à la dotation globale de fonctionnement « bonifiée » (article L5214-21-3 du CGCT),
- . de procéder à un toilettage rédactionnel pour des libellés de compétences facultatives issues des anciens EPCI : les libellés étant différents mais décrivant une seule et même compétence,
- . de prévoir l'habilitation statutaire pour la réalisation de prestations de services : suite à la loi NOTRe, à compter du 01 janvier 2018, le nombre de compétences à exercer pour pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée passe à « au moins neuf » dans une liste de douze groupes de compétences (L5214-21-3 du CGCT).

Par ailleurs, suite à la fusion, plusieurs compétences facultatives font l'objet de différentes formulations, quasiment identiques et dont les libellés sont issus des statuts des EPCI issus de la fusion. Il convient de profiter de cette modification statutaire pour regrouper des formulations identiques afin de clarifier la lecture des statuts de la communauté de communes :

## Habilitation statutaire pour la réalisation de prestations de services

Conformément au principe de spécialité, un EPCI ne peut réaliser des prestations de services pour le compte d'autrui que s'il est expressément habilité à le faire. La loi a progressivement attribué aux différentes catégories d'EPCI à fiscalité propre une habilitation générale en matière de prestations de services, notamment avec l'article L5111-1 du CGCT qui prévoit que des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre des établissements publics de coopération intercommunale, entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale.

Cet article ne couvre pas toutes les possibilités de prestations de services avec l'ensemble des partenaires, notamment les communes extérieures au territoire. Il est donc nécessaire de prévoir une habilitation statutaire (qui existait dans les statuts des communautés de communes préexistantes à la fusion).

Il est proposé de rajouter un article comme suit : « Prestations de services : en complément de l'habilitation légale prévue à l'article L5111-1 du CGCT, la communauté de communes pourra réaliser des prestations de services au profit de communes membres de l'EPCI, de communes extérieures au périmètre de l'EPCI, ou d'autres personnes morales de droit public. Chaque prestation de service donnera lieu à l'établissement de conventions précisant les conditions financières de sa réalisation ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désapprouve la modification statutaire n°2.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 23 février 2018

## Présentation du devis pour travaux de réparation des logements communaux - Ets LA CHARPENTERIE LUCHTA

Le Maire soumet au conseil municipal le devis d'un montant de 3 914,07 € TTC des Établissements La Charpenterie Luchta pour réaliser des travaux de réparation sous toiture (infiltration d'eau) pour les logements communaux situés Le Bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux de réparation et le devis présenté et charge le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

## Projet de parc éolien citoyen sur les communes de Saint Hilaire la Croix - Montcel

Considérant l'existence, sur la commune de Saint Hilaire la Croix, de sites d'implantation favorables à l'installation d'un parc éolien ; considérant l'opportunité de développer un projet éolien citoyen sur ces sites en co-construction avec la commune et ses habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un parc éolien citoyen sur le territoire de la commune en collaboration avec les acteurs du territoire – l'Association Montcel Durable, accepte de réaliser ce projet selon les principes de la Charte d'Énergie Partagée, autorise le Maire, ou en son absence un des Adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## Renouvellement du contrat d'assurance du personnel (SOFAXIS)

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un contrat assurance du personnel affilié à la CNRACL a été souscrit auprès de SOFAXIS/GENERALI concernant les garanties suivantes : Décès / Accident du travail / Longue maladie – Longue durée / Maternité / Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt / Option n°1 (6.81%) . Effet du contrat du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2020. Le Maire donne lecture du contrat et demande son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la présente proposition de contrat, autorise le Maire à le signer et tout autre document s'y rapportant.

## Mise à jour du tableau des effectifs

Filières	Cat.	Eff.	Durée de Service (Hebdo)	Équivalent temps plein
<b>Administrative</b>				
Adjoint administratif	C	1	28	0,80
Total	C	1	28	0,80
<b>Technique</b>				
Adjoint technique	C	2	20	0,57
Total	C	2	40	1,14
<b>Total Général</b>		<b>3</b>	<b>68</b>	<b>1,94</b>

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du

03 avril 2015, le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le tableau des emplois ainsi proposé et demande l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget communal.

## Renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un assistant de prévention (régularisation Exercice 2017)

Le Maire rappelle au conseil municipal les obligations des collectivités en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Il précise l'obligation pour chaque collectivité de nommer un assistant de prévention. Il est rappelé que sur l'ex territoire de Côtes de Combrailles, il existait un service commun assurant les fonctions d'assistant de prévention. Cette mise à disposition de service s'établit en application de l'article L5211-4-2 du CGCT, tel qu'issu de la loi n°2010-1563 du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales, qui permet aux collectivités de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention qui en fixe les modalités en application de l'article L5111-1 et L5111-1-1 du CGCT « des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues » avec les EPCI, « la convention fixe les conditions de remboursement, par le bénéficiaire, de la mise à disposition du service, des frais de fonctionnement lui incombant ». Ce service était mis à disposition des communes et établissements en ayant manifesté la demande. Une convention régissait les termes de cette mise à disposition. Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2016. Aussi il convient de prendre une délibération au niveau communal et intercommunal pour entériner le renouvellement de la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2016, du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les termes de la convention ne sont pas modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention et autorise le président à signer les conventions qui découlent de la mise à disposition de ce service commun.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 06 avril 2018

## Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Principal (23400) - M14

Le Maire présente le compte de gestion 2017 concernant le Budget Principal, déclare qu'il est conforme au compte administratif et le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal dressé par Monsieur le Trésorier de Combronde.

#### Approbation du compte de gestion 2017- Budget Assainissement (23300) - M49

Le Maire présente le compte de gestion 2017 concernant le Budget Assainissement, déclare qu'il est conforme au compte administratif et le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2017 du Budget Assainissement dressé par Monsieur le Trésorier de Combronde.

#### Vote des taux des taxes locales

Le Maire rappelle les taux locaux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune et soumet au vote les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les taux 2018 ainsi exposés :

- 6,96% pour la taxe d'habitation soit + 0,33%
- 10,37% pour la taxe « foncier bâti » soit + 0,94%
- 79,20% pour la taxe « foncier non bâti » soit + 3,77%.

#### Approbation du compte administratif 2017 / Approbation de l'affectation des résultats et vote du budget Assainissement 2018

M. Le Maire se retire de la séance, Me Laurence MAFFRE – 2e adjointe (en l'absence de M. le 1er adjoint) présente les comptes administratifs et l'affectation des résultats pour l'année 2017 des budgets : Principal et Assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget Principal M14 et l'affectation des résultats ainsi présenté pour l'année 2017, approuve le compte administratif du budget Assainissement M49 et l'affectation des résultats ainsi présenté pour l'année 2017.

Le Maire réintègre la séance et présente le budget Primitif et Assainissement pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget Primitif M14 - Principal ainsi présenté pour l'année 2018 et approuve le budget primitif M49 - Assainissement ainsi présenté pour l'année 2018.

#### Subvention à l'association "Altérité Culturelle en Combrailles"

Le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 26 mars 2018 de l'association "Altérité Culturelle en Combrailles" (domiciliée sur notre commune depuis 2014), nous sollicitant pour une subvention de 200 €.

L'association membre du réseau Effervescences Culturelles en Combrailles, organise pour cette année la 5eme édition du Festival Ernest Monpied ouvert à tous, en entrée libre sur un grand nombre de lieux emblématiques des Combrailles, dont notre commune qui sera encore mise à l'honneur. Cette manifestation se déroulera du 05 au 15 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 200 €.

#### Participation aux frais de chauffage de la Société de chasse de Saint Hilaire la Croix pour la saison 2017-2018

Le Maire propose au conseil municipal d'appeler la participation aux frais de chauffage de la salle voûtée, concernant l'Association de Chasse de Saint Hilaire la Croix pour la saison 2017-2018, d'un montant de 300 €. Le Maire propose que cette délibération soit reconductible jusqu'à la fin du mandat (2020) pour accepter le versement de la participation aux frais de chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'appeler la somme de 300 € mentionnée pour frais de chauffage qui sera versée à l'article 758 et accepte le renouvellement de la présente délibération jusqu'en 2020 (inclus).

#### Extension du réseau électrique – Le Bournet

Suite à une demande de raccordement en alimentation électrique au lieu-dit « Le Bournet », le Maire présente le courrier en date du 27 mars 2018 du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Puy-de-Dôme (SIEG). Cette alimentation nécessite une extension de réseau Basse Tension de 65 mètres sur le domaine public. Conformément aux décisions prises en assemblée générale du 19 octobre 2013, le Syndicat Intercommunal peut procéder aux travaux sous réserve d'une participation de la commune de 1 605 € en fouille spécifique SIEG (la fouille sera réalisée et prise en charge par le SIEG), soit 955 € sur largeur de fouille ouverte en coordination avec les VRD (la part de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau sera prise en charge par le SIEG), soit 500 € en fouille remise (la fouille sera réalisée et prise en charge par la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la participation de 1 605 € en fouille spécifique du SIEG.

#### Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant le transfert de la compétence « Voirie »

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, à chaque nouveau transfert de compétence, ou dès lors que les conditions relatives aux modalités de révision des attributions de compensation sont réunies, de réunir la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Suite à la procédure de fusion-extension et aux nouvelles modalités d'exercice de la compétence voirie, il y a donc lieu d'évaluer ou de modifier le montant des charges transférées :

. au titre des dépenses d'investissement voirie

. au titre des dépenses de fonctionnement voirie (dépenses externalisées)

. au titre des mises à disposition de personnel et de matériel au titre de la compétence voirie.

La CLECT s'est réunie le jeudi 08 mars 2018 dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert de la compétence « Voirie ». Le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité le jeudi 08 mars 2018 par les membres de la CLECT. La réglementation stipule que le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI. Le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par chaque commune membre à la communauté de communes. La commune est donc appelée à se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT, entérine et approuve les montants de l'évaluation ou de la révision des charges transférées tels qu'ils ont été présentés.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 mai 2018

#### Vote des taux d'imposition des taxes locales Suite à une erreur administrative, le Maire

donne lecture d'une notification de la Sous-Préfecture de Riom reçue le 14 mai 2018 concernant la délibération du vote des taux d'imposition des taxes locales. Le Maire propose de réactualiser les taux concernés ; il rappelle les taux locaux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune et soumet au vote les taux d'imposition suivants :

2017

- 6,63% pour la taxe d'habitation
- 9,43% pour la taxe « foncier bâti »
- 75,43% pour la taxe « foncier non bâti »

2018

- 6,96 % pour la taxe d'habitation
- 10,37 % pour la taxe « foncier bâti »
- 79,18 % pour la taxe « foncier non bâti ».

#### Présentation de l'avenant N°04 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise en conformité de la salle polyvalente

Le Maire soumet l'avenant numéro 04 présenté par Monsieur Bogacz, architecte en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente, intégrant l'ensemble de la prestation réalisée à ce jour, portant le montant total à 62 000,94 € HT soit 74 401,13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 juin 2018

#### CAO – Commission d'Appel d'Offre

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 15 juin à 20h00 en mairie (convocation du 08 juin 2018) pour analyser les différentes offres du marché (10 lots) de « Réhabilitation et de mise en conformité de la salle polyvalente ».

Membres présents : Sylvain Lelièvre, Damien Balestrino, Laurence Maffre, Rénata Blot, Mathieu Favodon et Jean-Claude Peyronny.

Les offres recueillies ont fait l'objet d'un rapport d'analyse des offres par la maîtrise d'œuvre approuvé par la CAO. Sur proposition de la CAO, le maire propose au conseil municipal de retenir pour les travaux d'extension et mise en conformité de la salle polyvalente :

#### Lot N°01 « Gros oeuvre »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise Dubosclard pour un montant de 95 689,01 € HT.

#### Lot N°02 « Ravalement de façades »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise Face & Façades pour un montant de 12 201,36 € HT.

#### Lot N°03 « Charpente bois »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise Sucheyre pour un montant de 17 000,00 € HT.

#### Lot N°04 « Couverture tuiles / zinguerie »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve Le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise Navaron pour un montant de 14 609,15 € HT.

#### Lot N°05 « Menuiseries intérieures & extérieures bois / serrurerie »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise Lopitiaux-Lecuyer pour un montant de 50 502,55 € HT.

#### Lot N°06 « Platerie / faux plafonds / peinture »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise Coutarel pour un montant de 39 326,27 € HT.

#### Lot N°07 « Carrelage / Faience »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise CMG pour un montant de 15 864,19 € HT.

#### Lot N°08 « Matériel de cuisine »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise ADS pour un montant de 13 732,19 € HT.

#### Lot N°09 « Plomberie - sanitaire - Vmc »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise AC2S pour un montant de 14 440,04 € HT.

#### Lot N°10 « Électricité - Chauffage électrique »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Rapport d'Analyse des Offres et décide de retenir l'entreprise Tauveron pour un montant de 45 279,26 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés et tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions.

#### Présentation de l'inventaire des biens recensés de l'éclairage public – Cotisation SIEG

Dans le cadre du transfert de la compétence « Éclairage public » au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme), le Maire présente l'inventaire des biens recensés – cotisation communale 2018 ainsi que le procès-verbal tenant compte de l'évolution du patrimoine et des travaux neufs réalisés sur la collectivité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal

approuve l'inventaire des biens recensés – cotisation communale 2018 ainsi que le procès-verbal contradictoire.

#### Demande d'une subvention FIC 2018 – Fonds d'Intervention Communal – auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour l'extension et la mise en conformité de la salle polyvalente

Le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente et propose au conseil municipal de demander une aide auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour ce programme de réhabilitation, en présentant un plan de financement pour un total de 45 723,98 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de soumettre cette demande de subvention et donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne conduite du dossier.

*L'intégralité des délibérations du conseil municipal est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune [www.ville-sthilaire-la-croix.com](http://www.ville-sthilaire-la-croix.com)*

## SAINT-HILAIRE-LA-CROIX Puy-de-Dôme



La Croix de Jacques 1573

### Bulletin municipal réalisé par le conseil municipal de Saint-Hilaire-la-Croix

Directeur de publication :

*Sylvain Lelièvre*

Coordination :

*Rénata Blot, Laurence Maffre*

Ont collaboré à ce numéro :

*Damien Balestrino, Loïc Boulais, Rénata Blot,*

*Franck Chaput, Franck Combe, Laure*

*Cousseiroux, Bernard Favodon, Mathieu*

*Favodon, Jean-Claude Habrial, Sylvain*

*Lelièvre, Josette Leymarie, Laurence Maffre,*

*Guillaume Merle, Jean-Claude Peyronny,*

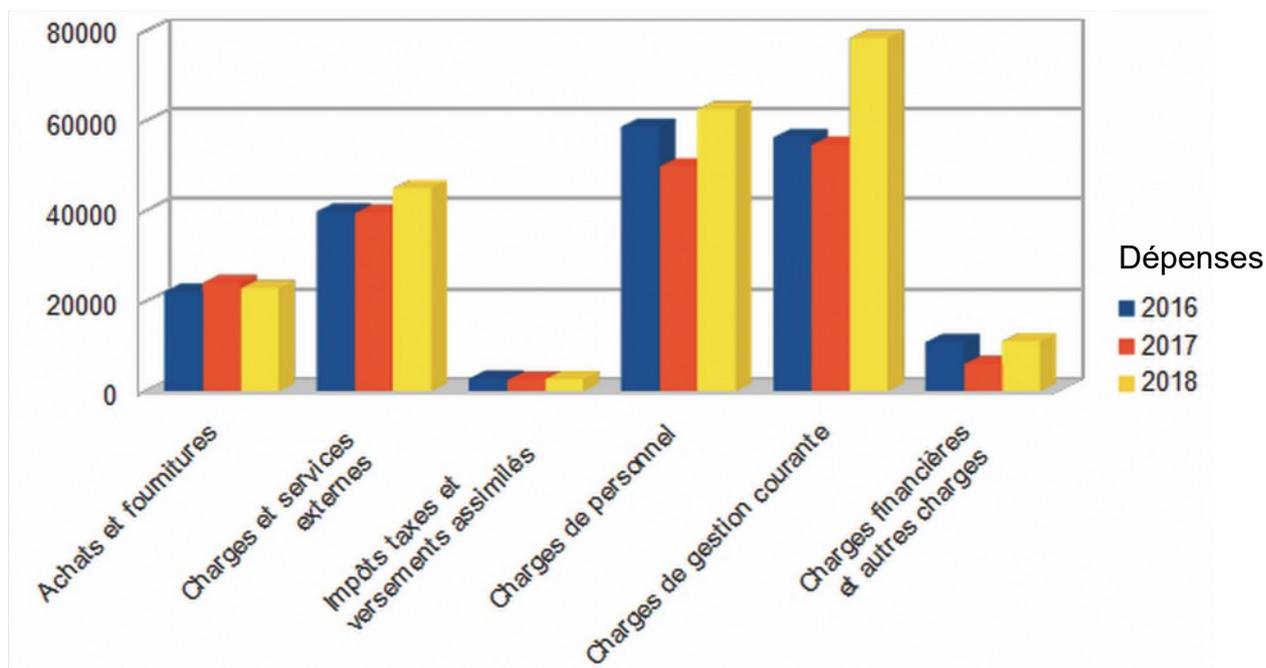
*Christine Roche, Sandrine Verbeke, Thomas*

*Zukow-Régner ainsi que les associations de*

*Saint-Hilaire-la-Croix.*

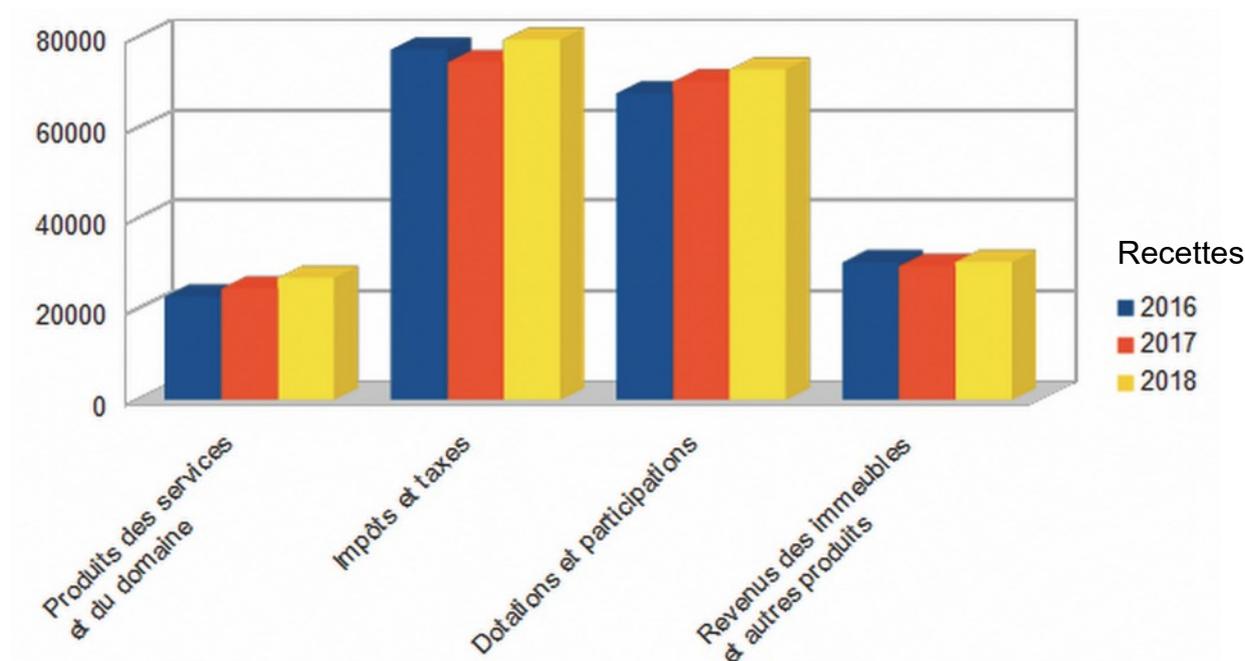
# BUDGET COMMUNAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT



Globalement en 2017, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 8% par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une modification du tableau des effectifs municipaux (réorganisation générale suite au départ en retraite de notre secrétaire de mairie).

Le prévisionnel 2018 fait apparaître une hausse de 25% des dépenses (222 686,00 € TTC) principalement liée à l'accroissement des charges externes (la commune doit désormais assumer financièrement, en lieu et place de l'État, l'instruction des demandes d'urbanisme), de charges de personnel (augmentation sensible des cotisations) et de gestion courante (frais de scolarité, notamment).



Entre 2016 et 2017, les recettes communales ont progressé de seulement 0,5%, conséquence d'un transfert de fiscalité entre la commune et la communauté de communes destiné à financer de nouvelles compétences intercommunales (dont la restauration scolaire).

# INTERCOMMUNALITÉ

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## JOURNÉE COMMUNAUTAIRE

Née de la volonté de la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » (CSM) de construire une véritable identité communautaire, la première édition de la Journée communautaire a eu lieu le 06 mai 2018 à Charbonnières-les-Vieilles, point central de CSM.

La journée s'est articulée autour de diverses manifestations et animations : marché de producteurs locaux, un plateau-radio autour de la thématique « S'installer et vivre en Combrailles », un spectacle déambulatoire, des jeux pour tous (puzzle géant, etc), ainsi qu'une présentation des 29 communes de CSM au moyen de panneaux présentant chaque commune en détail.

Comme toute première édition, quelques ajustements sont à prévoir, notamment sur le délai et les modalités de communication. Toutefois, cette journée a rencontré un vif succès, les visiteurs ont été nombreux, cette première édition doit ou peut être le point de départ d'une réflexion sur l'organisation d'une manifestation communautaire. Sa reconduction pourrait être effective pour l'année prochaine, pourquoi pas sur une autre commune. Nous vous en tiendrons informés.



*Laurence Maffre*

## LA MISSION LOCALE



La Mission locale Riom Limagne Combrailles est une association loi 1901. Elle a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de l'arrondissement de Riom. La Mission locale participe à la lutte contre les discriminations et favorise l'égalité d'accès aux droits et aux services existant sur le territoire.

Mission locale Riom Limagne Combrailles  
3, avenue de Châtel-Guyon  
63200 Riom

Tél : 04 73 38 50 13

[www.mission-locale-riom-limagne-combrailles.net](http://www.mission-locale-riom-limagne-combrailles.net)

Nos antennes permanentes :

Antenne des Ancizes-Comps

Mairie, avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 82 14

Antenne de Saint-Gervais-d'Auvergne

Relais des Combrailles

Rue du Général Desaix

63390 Saint-Gervais-d'Auvergne

Tél : 04 73 85 85 75

# VIE ASSOCIATIVE

## ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE ET DE LA CHASSE

Encore une bonne année pour notre association avec des chasseurs en relation avec les agriculteurs.

Pas beaucoup de petit gibier et des sangliers pas faciles à débusquer. Nous avons plus de succès pour les chevreuils assez nombreux .

Dans l'avenir nous souhaitons une bonne coopération avec les autres chasseurs de la commune.

Il serait souhaitable que les gens nous signalent les dégâts dans les poulaillers et autres pour que nous intervenions si possible et fassions remonter l'information.

Le bureau de la société se compose comme suit :

Président : René Rougier – Tél. : 04 73 86 51 34

Secrétaire : Patrick Verbeke – Courriel : [patou852@aol.com](mailto:patou852@aol.com)

Trésorier : André Berthe

## SOCIÉTÉ DE CHASSE GOURLANGES-VALMORT



La saison de chasse 2017/2018 vient de s'écouler en laissant derrière elle sa part de souvenirs et d'émotions pour nos sociétaires et adhérents, notamment lors d'une battue, où François Peyronny, archer expérimenté nous a démontré que l'on pouvait pratiquer la chasse autrement en prélevant un magnifique brocard dans la vallée de la Morge, au lieu-dit La Fontaine de La Perdrix (notre photo), d'un tir précis et maîtrisé car une seule flèche a été nécessaire pour mettre ce bel animal au tableau, encore toutes nos félicitations à lui.

Seul le grand gibier, moins sensible aux maladies et problèmes environnementaux de toute nature, se maintient avec des populations raisonnables.

Les Migrateurs tels que bécasses, palombes ne se sont pas présentés en grand nombre sur notre territoire, là aussi, cette saison ne laissera pas le souvenir d'un grand millésime, nos espérances se reportent sur la prochaine année cynégétique 2018/2019.

Bonne saison à toutes et à tous.

Le bureau de la société se compose comme suit :

Président : Jean-Claude Rougier

Vice-président : Michel Bromont

Trésorier : Michel Rougier

Secrétaire : Edmond Sardier

Membres : Alexandra Le Huec,

Jean-Pierre Robert,

Jean-Louis Rougier

## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-HILAIRE

Contact : Dominique Defosse, Tél. : 06 85 74 05 93

# VIE ASSOCIATIVE

## QUAD PASSION 63

L'association a pour buts :

- la pratique, la promotion, la défense du quad et des véhicules tous-terrains motorisés
- l'organisation et / ou l'encadrement de manifestations sportives ou non, relatives ou non à la pratique du quad et des véhicules tous-terrains motorisés.
- l'organisation, et/ou l'aide à l'organisation de manifestations, caritatives ou non, à but humanitaire, rassemblements, concentrations et autres activités.
- la prévention des risques liés à la pratique du quads et véhicules tous-terrains motorisés
- Participation à des événements sportifs et humanitaires.



### Notre bilan

Participation à :

- Randonnées organisées par d'autres associations sur notre département et départements voisins au profit du téléthon, amicale des pompiers d'Ambert, etc...
- Raids à l'étranger (Maroc et Roumanie)

- Organisations de plusieurs randonnées à la découverte de nos Combrailles.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président / Trésorier : Maxime Lemoine

Secrétaires : Cédric Pihan

Contact : Maxime Lemoine

Courriel : [mx11966@gmail.com](mailto:mx11966@gmail.com) - Tél. : 06 09 62 21 59

## AUTO MODÉLISME CLUB DE ST-HILAIRE-LA-CROIX (AMCH63)

Le Club spécialiste du TT 1/5ème.

Contact :

Olivier Blanchard,

Chamalet, 63440 St Hilaire la Croix

Courriel : [olivier.blanchard@wanadoo.fr](mailto:olivier.blanchard@wanadoo.fr)

Tél. : 06 16 83 72 30

Site internet : <http://automodelismeriom.easyforumpro.com>

Suivez nous sur [facebook](#)



## MRC63 : MINI RACING DES COMBRAILLES



Activité : pratique de la voiture radio commandée à l'échelle 1/27ème, sur circuit spécialisé en dalle de mousse uréthane (50cm x 50cm) – 70 m<sup>2</sup> de circuit.

Contact :

Olivier Blanchard,

Chamalet, 63440 St Hilaire la Croix

Courriel : [olivier.blanchard@wanadoo.fr](mailto:olivier.blanchard@wanadoo.fr)

Tel. : 06 16 83 72 30

Suivez nous sur [facebook](#)

# VIE ASSOCIATIVE

## LES VENDREDIS DU TERROIR

Chaque 1er vendredi du mois, le village accueille producteurs et consommateurs autour d'un moment de convivialité désormais institué.

Le marché vit, rencontre de plus en plus de succès, les étals s'étoffent, le temps s'étire pour un instant, comme une parenthèse, un bonheur simple partagé.

Essayez une fois, quand on y goûte, on ne peut plus s'en passer !

Courriel : [lesvendredisduterroir@gmail.com](mailto:lesvendredisduterroir@gmail.com)

Site internet : [www.lesvendredisduterroir.jimdo.com](http://www.lesvendredisduterroir.jimdo.com)

Suivez nous sur facebook :

<https://www.facebook.com/lesvendredisduterroir>

Contact : Elodie, tél. : 06 07 42 24 64

Conseil d'administration :

Elodie Berthet, Guillaume Merle, Bruno Ryckebusch, Maxime Teneul, Marc Vigié, Pierre Milnerowicz, Isabelle Chapuzet.



## NÉS PAS DES ANGES



L'association fait une petite pause cette année !

## FOYER RURAL DU LAC ROY

Au Foyer Rural, ça bouge... encore un peu....En effet, en septembre 2017, une section théâtre, « Hashtag Théâtre », a vu le jour sur Saint Hilaire. Durant plusieurs mois, tous les mardis soirs, 12 jeunes du village accompagnés par 3 grands (Gérard, Amandine et Stéphane) ont créé 2 pièces : La chasse au temps et Rencontre, présentées récemment à Champs et Montcel.

Eh ! les grands : Qui de nous pourrait apprendre ces longs textes joués avec brio par tous ces enfants ?

Le succès a encore été au rendez-vous à l'occasion du Loto et la Brocante ; ces 2 manifestations permettent de co-financer un joli spectacle et des cadeaux pour les bambins de la commune à l'occasion de l'Arbre de Noël.

L'Estivale du 15 août 2018 s'est articulée cette année autour du thème « Les Arts du Feu ». La fréquentation record de cette édition indique bien que cette manifestation est appréciée par tout le monde, d'ici et de plus loin ; mais elle nécessite une organisation pendant plusieurs mois avant le jour J et une main-d'œuvre conséquente durant 3 jours. Aussi toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et sont indispensables, pour la prochaine édition comme les suivantes ; ne vous



censurez pas, vous avez du potentiel et nous avons besoin de vous, le Foyer Rural vous accueille avec plaisir !!!!!

Courriel : [foyerlacroy@gmail.com](mailto:foyerlacroy@gmail.com)

Site : [www.lacroy.jimdo.com](http://www.lacroy.jimdo.com)

Contact : Sylvie, tél. : 06 68 01 26 85

Bureau de l'association :

Co-présidents : Sylvie Borrot, Isabelle Chapuzet, Baptiste Vialon

Trésorière : Catherine Mignard

Secrétaire : Michèle Bonnet

# VIE ASSOCIATIVE

## ALTÉRITÉ CULTURELLE EN COMBRAILLES

L'association "Altérité Culturelle en Combrailles", qui fait partie du réseau "Effervescences Culturelles en Combrailles", a pour buts de rendre la culture accessible à un large public, de permettre et de favoriser les différentes expressions culturelles, de promouvoir la création artistique sous toutes ses formes et de faire connaître le patrimoine de la région des Combrailles et des pays limitrophes.

Elle organise le Festival Ernest-Monpied en partenariat avec de nombreuses communes, structures, comité des fêtes et associations dont le SIET Brayauds et Combrailles.

Ce "Festival des belles personnes" rend hommage à Ernest Monpied, ancien Maire de Champs, co-fondateur du SIET Brayauds et Combrailles et fondateur de la confrérie de la Tablada da Grand Gouzis. Il était passionné par le monde rural et paysan, la culture et le patrimoine.

La 5ème édition de ce festival rural, multi-culturel, humain et solidaire s'est déroulé sur 14 jours lors de la première semaine des vacances scolaires de Pâques, avec un week-end de lancement les 24 et 25 mars, et une journée de soutien "L'Ernest day" le 24 février.

Cette 5ème édition est celle de tous les records avec plus de 3 300 spectateurs dont 720 enfants. 90 artistes, quasiment tous professionnels, étaient invités. Ils ont

enchanté les 27 communes et lieux-dits traversés par leur talent. On retiendra parmi eux Michèle Bernard, John Brassett, Eric Frasiak, Laurent Berger, Chraz, Wally, Hélène Piris, Le Caribou Volant, Hassen Ayeche, Nathalie Thibur, la Cie du Foyer rural des Ancizes, Sourigues TriO, ou encore Frédéric Bobin.

Sur la commune de St Hilaire la Croix, Hélène Paladine a proposé en soirée "Maudits faits divers", des contes pour adultes à la chapelle de Valmort. Au Prieuré deux spectacles familiaux ont été présentés. Tout d'abord, des contes musicaux "Mondes enfouis, contes percutés" par Thian et Bernard Garilli, et "Les aventures de Galadriel" avec Juju ballons.

La 6ème édition du Festival Ernest-Monpied se déroulera

du vendredi 12 au dimanche 21 avril 2019, avec un week-end de lancement les 30 et 31 mars, et toujours une journée de soutien le samedi 23 février.

La programmation s'annonce d'ores et déjà alléchante. Et comme toujours, les entrées sont gratuites pour les enfants et en libre participation pour les adultes.

Contact :

Didier Moguelet

Courriel : [moguelet.didier@orange.fr](mailto:moguelet.didier@orange.fr)

Tél. : 06 67 91 30 28

Site internet : [www.accombrailles.fr](http://www.accombrailles.fr)



## LAROUÉ 'CLUB



réalisons des sorties vélo qui peuvent partir soit de la mairie, soit d'un autre lieu après déplacement en covoiturage. (ex : plan d'eau de Vichy, canal du Berry).

Ces sorties n'ont rien d'une compétition, vous pouvez venir en famille. Certaines de ces balades peuvent s'agrémenter d'un pique-nique suivant la durée du trajet. Tous les ans un repas est organisé entre membres du club.

Toutes ces informations sont reprises et détaillées sur notre site internet.

Si vous souhaitez vous joindre à nous ou demander des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Notre club est ouvert à tous, résidents ou non de St-Hilaire-la-Croix.

Actuellement composé de 14 membres, nous espérons voir ce chiffre évoluer et nous sommes ouverts à toutes propositions d'activité. Nous organisons ponctuellement des sorties en covoiturage (visite de musées, etc...).

Pour ceux disponibles le dimanche, nous

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Présidente : Christiane Siebering

Secrétaire : Catherine Mignard

Trésorier : Guy Augier

Trésorier adjoint : André Berthe

Contact :

Christiane Siebering,

tél. 04 73 97 48 36

Catherine Mignard,

tél. 04 73 33 01 65

Site internet : [www.larouee.jimdo.com](http://www.larouee.jimdo.com)

Courriel : [larouee.club@orange.fr](mailto:larouee.club@orange.fr)

# VIE ASSOCIATIVE

## LES AMIS DU PRIEURÉ

L'association « Les Amis du Prieuré » organise chaque année une exposition pendant l'été, avec pour thème en 2018 : « La base-cour : mythes et réalité », du 21 juillet au 26 août.

L'association appartient au réseau "Effervescences culturelles en Combraille" et participe à la mise en valeur de ce territoire tout en privilégiant notre commune qui dispose d'un très beau patrimoine architectural et d'un petit quelque chose en plus qui crée une véritable dynamique avec les habitants, les autres associations de la commune et la municipalité.

Un exemple : dans le cadre du partenariat avec le festival de Gannat "Cultures du monde", le mercredi 18 juillet 2018, une troupe de trente musiciens et chanteurs du Pérou est venue à Saint Hilaire : une démonstration gratuite a eu lieu en début d'après midi, plus spécialement destinée aux enfants dans la cour du Prieuré, puis représentation du soir qui a été suivie d'un repas partagé avec les habitants. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter, vous trouverez toujours votre place au sein de l'association.



Troupe de danse réunionnaise, dans le cadre de « Cultures du monde » en 2017

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Présidente : Josette Simonet

Vice président : Georges Henry

Trésorière : Martine Laval

Secrétaire : Nicole Ray

Contact : Josette Simonet, tél. : 06 12 44 81 12,

Courriel : [josette.simonet@orange.fr](mailto:josette.simonet@orange.fr)

Georges Henry, tél. : 04 73 97 49 66

Site internet : [amisprieure.wordpress.com](http://amisprieure.wordpress.com)

## ASSOCIATION LES ROCHERS DE RUFINO

Adresse : Association "Les Rochers de Rufino", Fenérol, 63440 Saint-Hilaire-la-Croix

Contact : tél. : 04 73 38 47 46

Site internet : [lesrochersderufino.wix.com/sculpteur-63440](http://lesrochersderufino.wix.com/sculpteur-63440)

## CERCLE DE YOGA DES COMBRILLES

Respiration, détente, souplesse...

Contact : Monique Marinier, tél. : 04 73 86 53 42 - Courriel : [mo.marinier@wanadoo.fr](mailto:mo.marinier@wanadoo.fr)

## \* La Ferrandaise : patrimoine vivant auvergnat

*(Photo de couverture)*

La Ferrandaise est une race de vache mixte et rustique originaire du Puy-de-Dôme. On reconnaît la Ferrandaise à ses grandes cornes en forme de lyre relevées vers l'arrière, son poitrail profond et le dos large avec l'arrière-train légèrement surélevé, avec un pelage pie-rouge ou pie-noir dont la robe peut être barrée, brégnie ou poudrée.

Elle fut en voie de disparition dans les années 70-80 (avec un effectif total de seulement 150 vaches). Grâce à l'association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise et au travail d'éleveurs soucieux de la sauver, l'effectif est aujourd'hui de 2500 vaches.

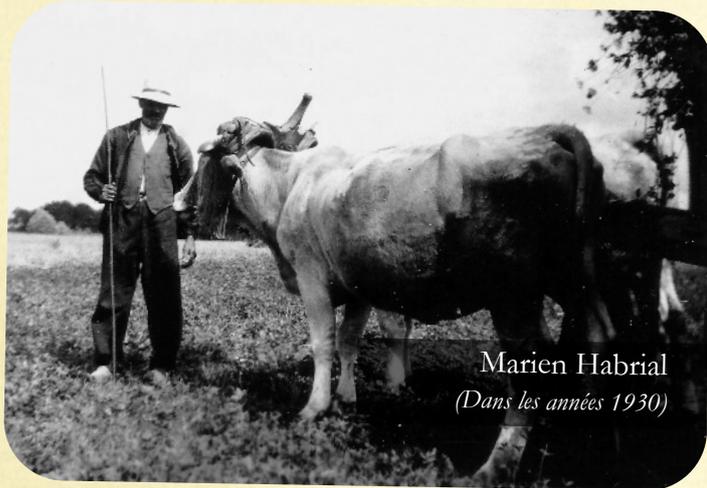
A Saint-Hilaire-la-Croix, l'élevage de Sébastien Combe à Fenérol est un des acteurs de ce repeuplement, aujourd'hui son cheptel est constitué de plus de 20 Ferrandaises suite à la conversion de l'élevage laitier de son père vers la race Ferrandaise au début des années 90.

[www.associationlaferrandaise.com](http://www.associationlaferrandaise.com)



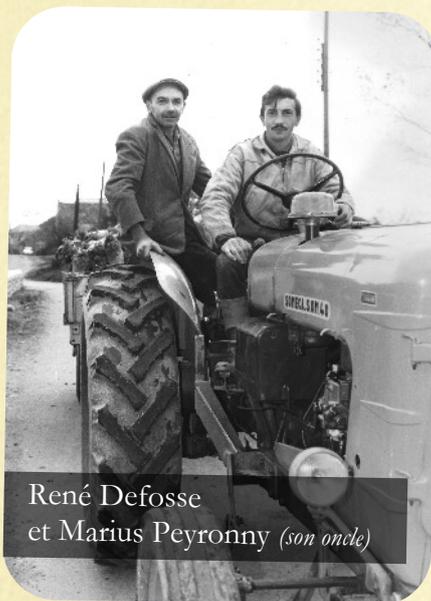
# L'AGRICULTURE A SAINT-HILAIRE

À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la France comptait 18 millions d'agriculteurs, autant dire que nos communes rurales étaient essentiellement composées de paysans. Saint-Hilaire a connu son pic de population au recensement de 1891 avec 914 habitants répartis dans 207 foyers. À partir de 1896, on assiste à une décroissance démographique : 781 habitants en 1911 et une hémorragie importante au cours de la guerre de 1914-1918 qui a vu disparaître 42 jeunes et quelques autres des suites de cette horrible boucherie.



Marien Habrial  
(Dans les années 1930)

Les techniques de production agricole ont peu évolué jusqu'à la seconde guerre mondiale : traction animale avec en majorité des vaches à qui on demandait aussi de donner du lait et d'élever un veau, pauvres bêtes de somme ! Quelques fermes possédaient des chevaux ou des bœufs. Les premiers tracteurs sont arrivés en 1950 grâce au Plan Marshall. À cette époque peu d'exploitations se sont équipées, hormis celles qui possédaient une surface cultivable plus conséquente. Notre commune de 1621 ha dont la moitié en S.A.U.



René Defosse  
et Marius Peyronny (son oncle)

(surface agricole utile) vivait de la polyculture/élevage : blé, seigle, orge, avoine, betteraves, pommes de terre, vigne et bien sûr vaches laitières, veaux de boucherie, moutons, chèvres, porcs, volailles.

À partir de la fin des années 50, l'exode rural s'est amplifié : Michelin embauchait ainsi que l'administration (sur concours). Certains fils de paysans ont continué à travailler la terre

tout en allant effectuer leurs 8 heures ailleurs, d'autres sont partis à la ville, laissant leurs parents à la ferme. Au début des années 80, notre commune ne comptait guère plus de 200 habitants.

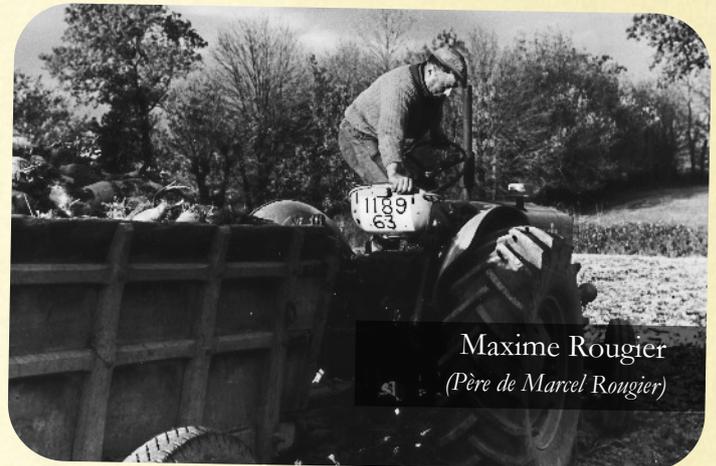


Hubert Favodon  
(Père de Bernard Favodon)

En 1970, nos anciens qui pour la plupart travaillaient encore avec des bêtes, ont pu bénéficier de l'I.V.D. (indemnité viagère de départ) qui améliorait sensiblement leur maigre retraite en permettant l'installation de jeunes. 34 exploitations vivaient alors de l'agriculture.

La restructuration foncière décidée par la Municipalité à la fin des années 90, a permis aux agriculteurs de travailler dans de meilleures conditions et par là même de contribuer à diminuer leur coût de production.

À ce jour, seules 5 fermes subsistent, survivantes d'une politique agricole désastreuse.



Maxime Rougier  
(Père de Marcel Rougier)

La bonne entente entre les paysans est une richesse humaine pour notre commune qui, comme ses voisines, n'a pas été épargnée par l'évolution du monde agricole.

Bernard Favodon

